Innovation, Science and Economic Development Canada
Corporations Canada

Innovation, Sciences et Développement économique Canada
Corporations Canada

Form 22
Annual Return
Canada Business Corporations Act (CBCA)(s. 263)

Formulaire 22
Rapport annuel
Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA)(art. 263)

Received Date (YYYY-MM-DD):
Date de réception (AAAA-MM-JJ): 2026-09-25

1 Corporate name
Dénomination sociale

DIRECT WEST NATURAL RESOURCES LIMITED

2 Corporation number
Numéro de la société

1222036-9

3 Year of filing
Année de dépôt

2026

4 Date of last annual meeting of shareholders or date of written resolution in lieu of meeting (YYYY-MM-DD)
Date de la dernière assemblée annuelle des actionnaires ou date de la résolution écrite tenant lieu d'assemblée (AAAA-MM-JJ)

2026-09-24

5 Type of corporation
Type de société

Non-distributing corporation with 50 or fewer shareholders
Société n'ayant pas fait appel au public, de 50 actionnaires ou moins

6 Declaration: I certify that I have relevant knowledge of the corporation and that I am authorized to sign this form.
Déclaration : Je déclare que je possède une connaissance suffisante de la société et que je suis autorisé(e) à signer le présent formulaire.

Original signed by / Original signé par

Dean Stratton

Dean Stratton
2503030898

Misrepresentation constitutes an offence and, on summary conviction, a person is liable to a fine not exceeding $5000 or to imprisonment for a term not exceeding six months or both (subsection 250(1) of the CBCA).

Faire une fausse déclaration constitue une infraction et son auteur, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, est passible d'une amende maximale de 5 000 $ et d'un emprisonnement maximal de six mois, ou l'une de ces peines (paragraphe 250(1) de la LCSA).

You are providing information required by the CBCA. Note that both the CBCA and the *Privacy Act* allow this information to be disclosed to the public. It will be stored in personal information bank number IC/PPU-049.

Vous fournissez des renseignements exigés par la LCSA. Il est à noter que la LCSA et la *Loi sur les renseignements personnels* permettent que de tels renseignements soient divulgués au public. Ils seront stockés dans la banque de renseignements personnels numéro IC/PPU-049.

Canada